



Règlement du Jeu/Concours « Défis sportif, Façon Playmobil® »

1- La structure organisatrice

Ce jeu/concours avec obligation d'achat est mis en place par le Château Saint Mesmin dont le siège social/lieu du jeu/concours est situé 5 Lieu-dit La ville, 79380 Saint André sur sèvre, et représenté par Madame Sylvie RENAUDIN, la présidente.

2- Admissibilité

Il s'agit d'un jeu/concours moyennant les obligations suivantes :

- L'achat d'une entrée payante au château de Saint Mesmin (selon le droit d'entrée en vigueur),
- La présentation de cartes Privilège et Ambassadeur délivrées par le Château de Saint Mesmin pendant l'année en cours)

Le jeu est réservé aux individuels âgés de 5 ans et plus (année en cours) et groupes sous conditions. (cf -6 Modalités de participation)

Le jeu est ouvert exclusivement aux personnes résidentes en Europe.

Le jeu est fermé au personnel de la structure organisatrice.

Une seule participation par entrée payante sera acceptée.

3 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation sans aucune réserve du présent règlement dans son intégralité. Ce règlement est téléchargeable sur le site internet <https://www.chateau-saintmesmin.com/programme>

4- Durée du jeu

Le jeu est ouvert du samedi 19 octobre au dimanche 3 novembre 2024 inclus.



5- Le principe du jeu

Le jeu/concours consiste à trouver le nombre exact de flammes Playmobil® ici affichées et présentes sur l'ensemble des dioramas installés au château de Saint Mesmin dans le cadre de l'exposition : « Défis sportifs, façon Playmobil® ».

6- Modalités de participation

La participation au jeu/concours ne pourra plus s'effectuer au-delà **du dimanche 3 novembre 2024 à 18h30**.

Le bulletin de participation sera remis à l'accueil du site aux individuels (1 seul bulletin de participation par personne payante) et aux groupes (un seul bulletin de participation par groupe).

Pour être valide lors du dépouillement, le bulletin de participation devra obligatoirement mentionner :

- le nombre compté de flamme Playmobil® à l'emplacement prévu à cet effet
ET
- Pour les individuels : le nom, le prénom, l'adresse du participant, ainsi que téléphone et email ou les coordonnées du représentant légal en cas d'enfant mineur
- Pour les groupes : dénomination sociale, l'adresse de la structure, ainsi que téléphone et email ainsi que les coordonnées du représentant de la structure (directeur).

Le bulletin de participation sera à déposer, dans l'urne prévue à cet effet, située à l'accueil /boutique du château de Saint Mesmin.

Pour toute question, le participant peut envoyer un email à l'adresse suivante :

contact@chateau-saintmesmin.com

7- Modalités d'attribution de la dotation

Le dépouillement des bulletins de participation sera réalisé le lundi 4 novembre 2024 à 12h00 par le personnel du château.

Le gagnant sera celui qui aura trouvé, le nombre exact ou s'en rapprochant le plus, de flammes Playmobil® présentes sur l'ensemble des dioramas.

En cas de plusieurs réponses exactes ou similaires des participants, un tirage au sort sera effectué par la directrice du site en présence du personnel du château.

8 – La dotation

Le château de Saint-Mesmin offrira au gagnant en guise de dotation : **une boîte Château Playmobil®,** au choix entre les références 70220 ou 70447 avec la participation du magasin Joue Club Bressuire. La dotation offerte ne sera ni échangeable ni remboursable.



9 - Remise des prix

Le gagnant sera contacté le jour du dépouillement et sans retour de sa part dans un délai d'une semaine, la dotation sera remise en jeu selon les modalités du tirage au sort.

Le prix sera remis entre le 6 novembre et 8 décembre 2024.

10- Décharge

Tous les problèmes et questions concernant l'interprétation, la validité et l'applicabilité du présent règlement officiel ou les droits et obligations des participants et/ou des organisateurs relatifs à la promotion et droits à l'image sont régis par les lois françaises et seront interprétés conformément à ces lois.

11- Modification

Le Château de St Mesmin ne pourra être tenu responsable, si, en cas de force majeure, le jeu / concours ne pouvait se dérouler comme prévu. Il se réserve la possibilité de reporter, de modifier ou d'annuler le jeu.

12- RGPD

Les informations recueillies sur le bulletin de participation du jeu seront conservées le temps du concours. La base légale est l'engagement contractuel. Conformément à la loi Informatique et Libertés de 1978 modifiée et au Règlement Européen Général de la Protection des Données (RGPD) 2016/679, vous pouvez exercer vos droits sur les données vous concernant en contactant le délégué à la protection des données : contact@chateau-saintmesmin.com. Vous pouvez instruire une réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr.